

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **8 février 2016** à 20 heures.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Louiselle Gazaille Rouillard
Siège #3 - Nathalie Laplante
Siège #4 - René Turcotte
Siège #6 - Richard Nadeau

Est/sont absents à cette séance:

Siège #2 - Bernard Grenier
Siège #5 - Jacques Bergeron

Formant quorum sous la présidence de monsieur le pro-maire, Richard Nadeau. Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le pro-maire déclare la séance ouverte.

**2016-02 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
5131**

**2016-02 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5132**

**2016-02 3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016
5133**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 janvier 2016, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Nathalie Laplante et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

**2016-02 3.2 - SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016
5134**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 11 janvier 2016, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 janvier 2016, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - RAPPORT DES ÉLUS

Le maire étant absent n'a pas fait un compte rendu de sa dernière rencontre à la MRC du Granit.

5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis pour la période de l'année 2015 et le mois de janvier 2016.

Construction : aucun
Rénovation : aucun
Captage d'eau : aucun
Installation septique : aucun
Lotissement : aucun
Accès à la voie publique : aucun
Dérogation mineure : aucun
Autorisation abattage d'arbres : aucun
Émissions de constats d'infraction suite à la tournée des nuisances: aucun
Vérification sporadique des installations septiques non conformes, non polluantes: aucun

Vérification sporadiques des camps de chasse et chalets en regard:

- des services de collecte des ordures ménagères et sélectives
- des installations septiques: aucun
- des captages d'eau: aucun
- des nuisances: aucun
- autres infractions : aucun

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Plainte officielle de M. Daniel Nadeau pour l'éclairage de la croix. Il désire qu'on enlève les lumières.

Demande de M. Douglas McCaffery, d'avoir un local, pour organiser des soirées amicales pour les citoyens.

7 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

**2016-02
5135**

7.1 - DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

**2016-02
5136**

7.2 - ACCEPTATION DES DÉPENSES

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, c'est-à-dire du 1er janvier au 8 février 2016 ainsi que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que les dépenses soient approuvées.

Administration: chèque no. 603 au chèque no.659 pour un montant total de 84 533.70\$
Salaires: chèque no. 1426 au chèque no.1460 pour un montant total de 14 324.81\$
Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 1 430.02\$
Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 2 753.01\$
L'encaisse en date du 8 février 2016 est de 47 644.09\$

ADOPTÉE

2016-02 5137 7.3 - ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA DÉPHOSPHATATION À LA STATION D'ÉPURATION

IL EST PROPOSÉ par Louiselle Gazaille Rouillard
APPUYÉ par René Turcotte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les Services exp inc. soient mandatés par la municipalité pour présenter une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour la réalisation des travaux de mise à niveau de la station d'épuration existante;

QUE la municipalité s'engage à transmettre au MDDEFP, une fois les travaux terminés, les attestations signées par un ingénieur quant à leur conformité avec les autorisations accordées;

QUE la municipalité autorise le paiement de 569 \$ au ministère des Finances pour la demande d'autorisation.

ADOPTÉE

2016-02 5138 7.4 - DEMANDE DE M. DANIEL NADEAU POUR REMBOURSEMENT DE 10 MOIS POUR LES TAXES COL. ORD. SÉLECT ET Q.P. TRAIT. EAU USÉE, SUITE À LA DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT SITUÉ AU 84, ROUTE 214

Suite à la lettre de M. Daniel Nadeau, datée du 2 décembre 2015, nous demandant de lui rembourser le 10/12 des taxes Col. Ord. Sélect et la Q-P Trait. Eau Usée, suite à la démolition d'un bâtiment, situé au 84, route 214, le 28 février 2015.

Ainsi qu'il mentionne qu'il a fait une demande d'intégrer son cadastre no: 4 501 040 au cadastre no: 4 501 039 et 4 501 811, pour bénéficier d'une valeur d'évaluation différente de celle d'un terrain résidentiel et que cette demande n'a pas été traitée.

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité de rembourser, M. Daniel Nadeau le 8/12 des taxes Col. Ord. Sélect, le 8/12 de la Q-P Trait. Eau Usée et le 8/12 pour sa demande d'intégration de ses lots, qui n'a pas été traitée, suite à la fermeture du permis, le 28 avril 2015.

ADOPTÉE

2016-02 5139 7.5 - NOMINATION DE LA DG COMME REPRÉSENTANTE AUTORISÉE ET RESPONSABLE POUR CLICSÉQR

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité de nommer madame Sylvia Roy, représentante autorisée et responsable des services électroniques CLICSÉQR, de la municipalité de Milan.

ADOPTÉE

**2016-02
5140 7.6 - NOUVELLE LIGNE D'HYDRO-QUÉBEC ENTRE NANTES ET MILAN**

Hydro-Québec procède présentement à un réaménagement important de son réseau de distribution électrique dans notre secteur. Dans le but de réduire considérablement la surcharge au poste de Weedon et les délais en cas de pannes électriques sur le réseau, Hydro-Québec reconstruira la ligne existante entre Nantes et Milan, puis la prolongera sur les portions où elle est manquante.

La compagnie Roche Ltée, Groupe-Conseil a été mandatée par Hydro-Québec pour collaborer à l'ingénierie de ces travaux. Les travaux seront exécutés au cours de l'année 2016 par Hydro-Québec et ses sous-traitants. Par le fait même, Hydro-Québec profite de l'opportunité de ces travaux d'importances pour mettre à jour les servitudes liées aux poteaux et ancrages qui touchent les propriétés. Avec l'accord des propriétaires, Hydro-Québec sera en mesure d'annuler les vieilles servitudes désuètes et d'enregistrer de nouvelles servitudes minimales qui couvrent exclusivement l'exploitation et l'entretien du futur réseau.

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Laplante et résolu à l'unanimité que madame Sylvia Roy, directrice générale, secrétaire-trésorière puisse signer les formulaires de servitudes pour les lots 4 501 167 et 4 501 045.

ADOPTÉE

**2016-02
5141 7.7 - FERMETURE DU COMPTE BANCAIRE - COMITÉ DE PROTECTION DU VOISINAGE**

IL EST PROPOSÉ par Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité de déposer 345,87\$ au secteur Sécurité publique de la municipalité de Milan, dû à la fermeture du compte bancaire.

ADOPTÉE

**2016-02
5142 7.8 - AVIS DE MISE À JOUR ANNUELLE DE L'INSCRIPTION AU REGISTRE DES PROPRIÉTAIRES ET DES EXPLOITANTS DE VÉHICULES LOURDS**

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Laplante et résolu à l'unanimité de faire le paiement de 67,75\$ et la mise à jour, à la commission des transports Québec pour l'inscription au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds, afin d'avoir le droit de circuler et d'exploiter un véhicule lourd. À défaut de le faire, notre droit sera suspendu.

ADOPTÉE

**2016-02
5143 7.9 - CONTRAT DE TRAVAIL - SYLVIA ROY, DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

Il a été convenu de reporter ce point à la prochaine réunion du conseil.

**2016-02
5144 7.10 - CHANGEMENT DU MONTANT DE LA PETITE CAISSE**

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité d'augmenter le montant de la petite caisse à 400,00\$, afin de mieux subvenir au besoin du bureau municipal et d'avoir plus de liquidité pour servir la clientèle.

ADOPTÉE

**2016-02
5145 7.11 - ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE
DE LAC-MÉGANTIC - CONVENTION DE TRANSACTION ET QUITTANCE**

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Laplante et résolu à l'unanimité, d'autoriser le maire, Yves D'Anjou, ainsi que la directrice générale, Sylvia Roy pour la signature de la convention de transaction et quittance, concernant l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de Lac-Mégantic.

ADOPTÉE

**2016-02
5146 7.12 - VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité:

- D'accepter la liste des immeubles à être mis en vente pour défaut de paiement de taxes selon les directives de paiements énoncées;
- D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sylvia Roy à intervenir pour et au nom de la municipalité de Milan lors de ladite vente pour défaut de paiement de taxes;
- D'autoriser le maire, monsieur Yves D'Anjou, en cas d'absence de la directrice générale, à agir pour et au nom de la municipalité de Milan lors de ladite vente pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE

8 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

8.1 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET DE VOIRIE

L'inspecteur municipal et de voirie dépose son rapport pour la période du mois de janvier 2016.

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

10 - LOISIRS-TOURISME

11 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

12 - LÉGISLATION

12.1 - AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT # 2015-91

Avis de motion est donné par Louiselle Gazaille Rouillard, à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, il y aura adoption du règlement portant sur le renouvellement du programme de revitalisation pour l'année 2016.

ADOPTÉE

**2016-02
5147 12.2 - ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NO 2015-02**

ADOPTION : RÈGLEMENT no 2015-02

ATTENDU QUE la Municipalité de Milan a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage no 2005-32;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de tel règlement;

IL EST PROPOSÉ par Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil de la municipalité de Milan adopte le règlement intitulé:

« RÈGLEMENT NO 2015-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2005-32 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU MILIEU HUMIDE DES LOTS 4 966 859, 4 826 690 ET 4 501 288, LA HAUTEUR DES GARAGES, LES ENTRÉES DE SERVICE, LES REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS POUR LES ROULOTTES ET LA DURÉE AUTORISÉE POUR LES ROULOTTES TEMPORAIRES» dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE conformément à *l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur;

ADOPTÉE

13 - VARIA

Le varia demeure ouvert. Aucun point ajouté.

14 - CORRESPONDANCE

- Calendrier des formations MMQ 2016.
- Demande de commandite pour l'organisation du défi OSEntreprendre de la MRC du Granit.
- Communiqué de presse - Bande passante: Internet et téléphonie mobile.

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Laplante et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 21h15.

ADOPTÉE

Richard Nadeau, pro-maire

Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je déclare que nous avons les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses engagées lors de la présente séance. Certificat de crédit no: 2016-02